



**FFvolley**

**COMMISSION CENTRALE  
DES STATUTS ET REGLEMENTS  
(réunion télématique)**

**PROCES-VERBAL N°5 DU 14 NOVEMBRE 2019**

**SAISON 2019/2020**

**Présents :**

Gérard MABILLE, Président

Philippe BEUCHET, Didier DECONNINCK, Jean-Paul DUBIER, Sabine FOUCHER, Sylvain GILBERT, Claude ROCHE

**Assiste :**

Nathalie LESTOQUOY (Responsable Secteur Sportif)

---

**1. SITUATION DU VOLLEY CLUB RAMBERTOIS GSA : 0264645 (LIGUE AUVERGNE RHONE-ALPES)**

Le GSA Volley Club Rambertois s'est réaffilié le 11 Septembre 2019.

Par courrier du 10 Octobre 2019, confirmé par une déclaration manuscrite du Président datée du 9 Octobre le GSA demande l'annulation de sa réaffiliation compte tenu du nombre insuffisant de licenciés pour pouvoir disputer des matches.

Après analyse du dossier la CCSR constate :

- Que la réaffiliation du GSA date du 11 Septembre et qu'elle a été validée par la Ligue Régionale le 12 septembre 2019
- Qu'à la date du 10 Octobre 2019 2 licences « dirigeants » et 2 licences « VPT » sont validées administrativement

**En conséquence, conformément au Règlement Général des Licences et des GSA, la CCSR décide :**

**Que la réaffiliation du GSA « Volley Club Rambertois » est actée pour la Saison 2019/2020.**

**Que des solutions sont à rechercher avec la Ligue Régionale pour permettre aux licenciés de ce GSA de pouvoir poursuivre leur pratique pendant la saison 2019/2020.**

Le Président de la CCSR  
Gérard MABILLE

Le Secrétaire de Séance  
Claude ROCHE

Adopté par le Conseil d'Administration du 08/02/2020  
Date de diffusion : 28/11/2019 (AA) puis 10/02/2020 (VD)  
Auteur : Gérard MABILLE